

**QUANTEL MEDICAL**

**Société Anonyme au capital de 6 600 000 Francs**

**Siège social : 89, Bd Etienne Clémentel - 63100 CLERMONT-FERRAND**

**R.C.S. CLERMONT-FERRAND B 393 827 720  
Numéro de Gestion 94 B 68**

---

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EN DATE DU 5 OCTOBRE 1999**

---

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF

Le 5 octobre

à 10 heures

Les membres du Conseil d'Administration de la Société QUANTEL MEDICAL se sont réunis 17, Ave de l'Atlantique - 91940 LES ULIS , sous la présidence et sur convocation de Monsieur Alain DE SALABERRY, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Détermination des pouvoirs du Directeur Général,
- 
- Formalités.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Alain DE SALABERRY
- Monsieur Marc GASNIER
- La Société QUANTEL représentée par Monsieur Alain DIARD

Soit la totalité des Administrateurs composant le Conseil d'Administration.

-:-:-

A. D. S. 10

Après signature du registre des présences au Conseil, Monsieur le Président constate que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut, en conséquence valablement délibérer.

-:-:-

Monsieur Alain de SALABERRY, Président, ouvre la séance et expose au Conseil d'Administration qu'il souhaiterait que Monsieur Marc GASNIER, salarié et Administrateur de la Société, soit nommé Directeur Général de la Société et que les mêmes pouvoirs lui soient attribués.

-----/

-:-:-

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour qui leur était soumis, les Administrateurs passent au vote des résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un Directeur Général**

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration décide de nommer, à compter de ce jour :

- Monsieur Marc GASNIER

en qualité de Directeur Général, lequel exercera ses fonctions pour la durée du mandat du Président, Monsieur Alain de SALABERRY, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs du Directeur Général**

Conformément à la Loi, et sous réserve des dispositions légales et statutaires, le Directeur Général aura pour mission d'assister le Président, et à ce titre, Monsieur Marc GASNIER disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Alain de SALABERRY pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----/


**QUATRIEME RESOLUTION : Formalités**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer toutes les formalités légales de publicité et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-:-:-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

 A de SALABERRY